

A	A2 – Conserver les milieux ouverts	Priorité		
	A2.1 Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Pointes rocheuses</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl) Conseil général d'Ille-et-Vilaine Privé</p>	<p>Habitat(s) concerné(s) 4030 – Landes sèches européennes</p> <p>Constat(s) et problématique En 30 ans, au sein de la zone Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé », on observe une régression parfois très importante (diminution de 85% au niveau de la pointe du Grouin), des secteurs de lande rase à ajonc et bruyère au profit d'une végétation haute à fougère, ajonc, ronce et prunellier (ourlets et fourrés mésophiles) dont la valeur écologique est plus faible. Cette régression est en partie due à la cessation des usages traditionnels (brûlage, fauche avec exportation pour litière animale, pâturage, ...) qui permettaient d'entretenir la lande et de limiter cette dynamique naturelle d'embroussaillage. Par ailleurs, on peut supposer qu'avant la mise en culture de certaines pointes rocheuses (pointes de la Varde ou du Grouin), qui a fortement enrichi les sols, celles-ci étaient occupées par des landes et pelouses littorales. La végétation actuellement observée sur ces secteurs est donc une végétation de substitution bien différente de la végétation d'origine. L'habitat de landes littorales est donc aujourd'hui fragmenté et cantonné aux rebords de falaise très exposés (contraintes plus fortes limitant son évolution vers des ourlets et fourrés mésophiles), en contact avec les pelouses aérohalines.</p>

Actions
<p>Cette mesure vise donc à restaurer et conserver les surfaces de landes en appliquant une pression régulière de « rajeunissement » et ainsi limiter le développement d'espèces pré-forestières telles que les ronciers ou les prunelliers. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A2.1.a: Rouvrir les landes hautes et les fourrés mésophiles par broyage, gyrobroyage ou fauche avec exportation des produits de coupe. Ceux-ci devront, si possible, être valorisés (évacuation vers une déchetterie pour compostage, utilisation comme litière pour le bétail ou l'amendement aux cultures). Le débroussaillage mécanisé permet d'obtenir une végétation de faible hauteur et de réduire les risques d'incendie tout en conservant des strates différenciées (création d'une mosaïque de landes littorales d'âges différents) afin de conserver des refuges pour les espèces animales et végétales inféodées aux landes moyennes à hautes (exemple : la fauvette pitchou, espèce d'oiseau d'intérêt communautaire observée auparavant sur le site de la pointe du Grouin). Les fauches tardives, en dehors des périodes de nidification, devront être privilégiées. De même, les interventions devront préférentiellement partir du centre de la parcelle vers l'extérieur afin de permettre la fuite des espèces s'y abritant. - A2.1.b: Débroussailler les landes hautes et les fourrés mésophiles par pâturage. Sur certains secteurs de landes hautes particulièrement pentus et difficilement accessibles par les engins mécanisés ou par le bétail classique, la mise en place de pâturage caprin pour la réouverture des landes hautes pourra être envisagée. Cette solution a été mise en place en 2011 sur certaines parcelles de la pointe du Grouin appartenant au CG 35 avec le cheptel départemental. Elle pourrait donc être instaurée sur d'autres parcelles du site Natura 2000. - A2.1.c: Entretenir les landes littorales par fauchage avec exportation et/ou pâturage extensif. La fauche, avec exportation, offre une facilité de gestion (intervention ponctuelle, périodique). La solution du pâturage extensif dépend des possibilités d'accès à la parcelle et à l'eau potable pour le bétail, de la valeur économique de la parcelle, mais aussi et surtout de la présence d'éleveurs sur le secteur malouin volontaires pour entretenir ces milieux (convention avec le propriétaire). Le pâturage extensif d'entretien permet d'exercer une pression sélective faible sur le milieu et ainsi de maintenir, à plus long terme, l'effort de restauration préalablement entrepris par débroussaillage. Il stimule également le recyclage de la matière organique et en l'absence de tout affouragement ou complémentation favorise ainsi le maintien d'un sol oligotrophe (pauvre en éléments nutritifs) auquel est inféodée la lande rase à ajonc et bruyères. Cette action devra se concentrer sur les secteurs « dégradés » ou menacés par un embroussaillage.

Les secteurs d'intervention, leurs surfaces, les chargements à mettre en place et les races d'animaux à utiliser seront à identifier à partir d'un diagnostic préalable et les parcelles ainsi gérées devront faire l'objet d'un suivi scientifique.

Famille de brouteurs	Exemple de races	Avantages	Inconvénients
Ovins	Landes de Bretagne Mouton d'Ouessant	Adaptation aux pâtures pauvres Faible portance au sol Espèces rustiques	Action souvent sélective sur la végétation (refus) Nécessité de landes basses (débroussaillage mécanique préalable) Création de parcours
Caprins	Chèvres des fossés	Faible portance au sol Forte capacité à intégrer les espèces ligneuses (ouverture du milieu)	Ne permet pas le retour des bruyères (solution peu recommandée pour l'entretien régulier)
Equins	/	Pénétration des structures hautes	Action souvent sélective sur la végétation (refus) Plus lourd = risque de déstructuration

Tableau 1 : Exemple d'espèces permettant l'entretien des landes par pâturage

(Source : Docob site Natura 2000 Gávres-Quiberon, 2004)

- **A2.1.d : Etudier la possibilité de pratiquer une gestion de certains secteurs par étrépage.** Cette technique de gestion des milieux vise à localement décaisser et exporter le sol sur 10 à 20 cm d'épaisseur, pour volontairement l'appauvrir afin de favoriser les espèces pionnières et la biodiversité et ainsi restaurer le milieu. Cependant, l'étrépage ne peut être utilisé que sur de petites surfaces et sur terrain plat. De plus, cette méthode peut entraîner une dégradation de matériels archéologiques présents dans les sols, ce qui peut être le cas sur l'ensemble des pointes du site. En effet, des traces de la présence humaine, aussi discrètes soient-elles, sont susceptibles d'être mises au jour sur ce secteur. Aussi, tout projet d'étrépage devra être précédé d'une étude pédologique couplée à une étude archéologique avec la collaboration du Centre Régional d'archéologie d'Alet.

Axes stratégiques et actions parallèles développés sur les ENS du département

- **Axe stratégique 3** : Gérer les espaces naturels sensibles de manière planifiée et concertée
 - Action n°2** : Optimiser la gestion du troupeau départemental en se dotant d'outils et de compétences adaptées
 - Action n°3** : Consolider les conventionnements agricoles et tendre vers l'exemplarité des pratiques agricoles sur les espaces naturels sensibles
- **Axe stratégique 5** : Prévoir et anticiper les grands aménagements sur les espaces naturels sensibles et les voies vertes
 - Action n°6** : Développer une démarche de restauration et de valorisation de la pointe du Grouin

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
A2.1.a : Rouvrir les landes et les fourrés mésophiles par broyage, gyrobroyage ou fauche	Propriétaires, ayant droits	Opérateur N2000, CG35, Cdl, CBNB, collectivités, agriculteurs et éleveurs locaux	Intervention mécanique 1 300€/hectare	Contrat N2000 (A32301P, A32304R, A32305R) sur des surfaces non-agricoles Financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels
A2.1.b : Débroussailler les landes hautes et les fourrés mésophiles par pâturage			Intervention manuelle 2 000€/hectare	
			Variable (fonction des actions retenues)	Contrat N2000 (A32303P en complément de A32303R) sur des surfaces non-agricoles

A2.1.c: Entretien des landes littorales par fauchage et/ou pâturage extensif	Propriétaires, ayant droits	Opérateur N2000, CG35, Cdl, CBNB, collectivités, agriculteurs et éleveurs locaux	Variable (fonction des actions retenues)	Contrat N2000 (A32303P, en complément de A32303R) sur des surfaces non-agricoles
A2.1.d: Etudier la possibilité de pratiquer une gestion de certains secteurs par étrépage		Opérateur N2000, CG35, Cdl, CBNB, collectivités, Centre Régional d'archéologie d'Alet	Etrépage : 50 €/ha	Contrat N2000 (A32308P)

Périodicité : Annuelle ou biennale (en rotation sur les différentes parcelles du site)

Mesures liées :

- C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants
- D1.2 - Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi
- D3 - Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Surfaces engagées en contrat Natura 2000
- Superficie de lande en restauration

Indicateurs de résultat

- Présence et recouvrement d'espèces indicatrices du bon état de conservation de l'habitat (bruyères, ajonc maritime, fétuque,)
- Conservation, voire augmentation des surfaces de lande littorale (Retour de la fauvette pitchou sur le site de la pointe du Grouin ou dans d'autres secteurs)

Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner les indicateurs de résultats

- Rapport du nombre d'espèces indicatrices du bon état de conservation de l'habitat (bruyères, ajonc maritime, fétuque, ...) par m² sur une parcelle avant et après les actions de gestion mise en œuvre et évolution du recouvrement (en %) de ces mêmes espèces (relevé phytosociologique).
- Rapport des surfaces de landes en 2008 et lors de la prochaine cartographie des habitats. Ce même rapport pourra être mesuré sur un ou quelques « secteurs tests » (surface à définir) avant la réalisation de la cartographie complète du site (selon un protocole défini en collaboration avec le CBNB).
- Nombre de couples de fauvette pitchou sur le site